



Détournement de fond après décès en utilisant le chéquier du défu

Par **soter patrick**, le **06/02/2012** à **14:06**

Bonjour, après le décès de mon père le notaire de la famille nous a contacté pour établir la succession ; après reprise ma Mère a toujours refusé , ce qu'on ne comprenait vraiment pourquoi, 2 ans après toujours rien a été décidé, après l'arrivée de mon frère aîné , venant de Métropole , il décide de tout prendre en main, première étape, il décide d'aller à la banque, il constate que mon dernier frère portant le même nom que mon père, à l'exception de son deuxième prénom qui change, il a dérobé plus de 150 000€ sur le compte de mon père en utilisant le chéquier de mon père et la carte de crédit, est ce que la banque n'est pas en partie responsable aussi? que me conseillez vous, merci de votre compréhension en espérant une réponse , merci

Par **Marion2**, le **06/02/2012** à **17:29**

Bonjour,

La Banque a été avertie du décès de votre père ?

L'intitulé du compte était simplement Monsieur ou Monsieur ou Madame ?